

Programme Bachelor domaine II en Pédagogie/Psychologie

Le domaine d'études Pédagogie/Psychologie offre aux étudiant-e-s la possibilité d'apprendre les fondements de ces deux disciplines, avant tout pour se préparer à les enseigner dans les écoles de maturité. Même s'ils sont centrés avant tout sur les connaissances scientifiques élaborées par ces deux disciplines, les enseignements inclus dans cette formation devraient également permettre aux futur-e-s enseignant-e-s d'aider les adolescent-e-s et les jeunes adultes qu'ils ou elles formeront à mieux connaître leur propre fonctionnement affectif, relationnel et social et à mieux se situer dans les institutions et les contextes dans lesquels ils ou elles apprendront tout au long de leur vie. Aucun stage ne fait partie du programme d'études. Toutefois, ce domaine conduisant à l'enseignement de ces disciplines dans les écoles de maturité, des stages d'enseignement seront à faire dans le courant de la formation DEEM.

Le plan d'études (domaine II) est structuré en 4 modules que les étudiant-e-s doivent valider durant leur cursus. Il complète un programme principal (à 120 crédits ECTS) choisi dans un autre domaine, à l'exception des domaines Psychologie et Sciences de l'éducation.

L'obtention du domaine II en Pédagogie/Psychologie permet aux étudiant-e-s d'avoir un accès au Master en Pédagogie/Psychologie et au Master en Sciences de l'éducation, moyennant un programme de complément (30 crédits ECTS).

Structure

Module BP2.1-F / Fondements des disciplines

Ce module vise à faire connaître et comprendre les notions fondamentales des domaines des Sciences de l'éducation et de la Psychologie ainsi que les conceptions qui constituent le pivot dans l'abord de ces disciplines scientifiques. Les figures marquantes de ces deux domaines sont approchées à lumière de différentes disciplines contributives.

Module BP2.2-F / Méthodologies de la recherche

Ce module développe les connaissances et compétences liées à la recherche scientifique en sciences sociales. Les enseignements de ce module permettent aux étudiant-e-s, sur la base d'apports théoriques et d'exemples tirés du champ de l'éducation et de la formation, d'apprécier différentes approches de la recherche quantitative et qualitative. Par le biais de séminaires, ils/elles sont entraînés à utiliser des méthodes et analyses spécifiques, mais aussi à porter un regard critique sur les publications scientifiques.

Les deux séminaires (« Initiation à la recherche quantitative et qualitative en éducation : séminaire » et « Méthodes de travail scientifique ») sont évalués par les modalités « acquis » vs « non acquis ».

Module BP2.3-F / Contextes de l'éducation

Ce module vise à développer les connaissances et savoir-faire spécifiques à différents domaines d'application des Sciences de l'éducation. Les résultats fondamentaux de recherches sont étudiés et les modes d'intervention spécifiques sont présentés de manière à aider l'étudiant-e à construire son propre projet professionnel dans le domaine des Sciences de l'éducation. Le séminaire est conçu pour aider les étudiant-e-s à développer de manière pratique les savoir-faire et attitudes d'un spécialiste en Sciences de l'éducation.

Le « Séminaire : contextes de l'éducation » est évalué par les modalités « acquis » vs « non acquis ».

Module BP2.4-F / Psychologie

Ce module vise le développement de connaissances en psychologie et permet aux étudiant-e-s de bien maîtriser divers thèmes centraux des programmes d'enseignement de la psychologie dans les écoles de maturité. En particulier ce module aborde trois aspects fondamentaux en psychologie : le rôle de la cognition dans le fonctionnement de l'individu, l'impact du contexte social sur le comportement de ce dernier, ainsi que la question de la normalité en psychologie.

Programme Bachelor domaine II (60 crédits ECTS) en **Pédagogie/Psychologie**

Année	Titre du module	Cours du module	ECTS	
1 ^{ère}	Module BP2.1-F Fondements des disciplines	SA L23.00003 - Introduction aux sciences de l'éducation	3	15
		SA L23.00099 - Anthropologie de l'éducation	3	
		SP L25.00012 - Introduction à la psychologie	3	
		AA L25.00014 - Psychologie clinique, psychopathologie et psychothérapie	6	
	Module BP2.2-F Méthodologies de la recherche	SA L23.00545 - Méthodes de travail scientifique	3	12
		AA L23.00552 - Initiation à la recherche quantitative et qualitative en éducation : cours	6	
SP L23.00546 - Initiation à la recherche quantitative et qualitative en éducation : séminaire		3		
2 ^{ème}	Module BP2.3-F Contextes de l'éducation	SP L23.00110 - Education familiale	3	15
		SP L23.00175 - Education interculturelle	3	
		SA L23.00074 - Education des adultes	3	
		SP L23.00108 - Systèmes d'éducation et de formation	3	
		SP L23.00247 - Séminaire : contextes de l'éducation	3	
3 ^{ème}	Module BP2.4-F Psychologie	AA L25.00009 - Psychologie cognitive	6	18
		AA L25.00549 - Psychologie du développement	6	
		SA L25.00645 - Psychologie sociale I	3	
		SP L25.00646 - Psychologie sociale II	3	

Directives d'application du Bachelor of Science (BSc) en Pédagogie/Psychologie

Ce plan d'études est subordonné au Règlement du 8 mars 2018 pour l'obtention du bachelor et du master à la Faculté des lettres et des sciences humaines.

Le choix du domaine Pédagogie/Psychologie exclut celui des domaines Psychologie ou Sciences de l'éducation comme autre domaine d'étude.

Structure

Les étudiant-e-s de domaine II doivent au minimum s'inscrire aux cours des deux premiers modules lors de première année.

Le domaine « Pédagogie/Psychologie » peut être étudié de manière bilingue. Pour cela, au minimum 40% des crédits (CTC compris) doivent avoir été accomplis dans chacune des langues. Se référer au plan d'études *ad hoc* : Plan d'études 2020, Pédagogie/Psychologie bilingue Bachelor, Domaine II, 60 crédits ECTS.

Inscription et attribution des crédits

Concernant les délais d'inscription et de retrait aux cours et aux examens, les directives du Règlement de Faculté précité (art. 23 et 24) font foi. Un-e étudiant-e non-inscrit-e ne peut prétendre à une évaluation.

L'attribution des crédits ECTS suit les conditions figurant à l'art. 9 du Règlement de Faculté précité.

Toutes les unités d'enseignement sont évaluées soit séparément, soit dans le cadre d'une évaluation par module. Une unité d'enseignement ne peut être validée que dans le module auquel elle est rattachée. Certaines unités d'enseignement (voir détail dans le descriptif) sont évaluées par les modalités « acquis » vs « non acquis ».

Lorsque les unités d'enseignement sont évaluées séparément, chaque validation doit être suffisante. La note du module résulte alors de la moyenne arithmétique non arrondie des notes partielles.

Conformément à l'art. 15 du Règlement de Faculté précité, une évaluation non réussie peut être répétée une seule fois.

Après deux échecs, l'unité d'enseignement ne peut plus être validée. L'étudiant-e se retrouve alors en échec définitif si cette unité d'enseignement est obligatoire dans son plan d'études. S'il s'agit d'un cours optionnel, un autre cours doit être validé parmi les cours à choix restants.

La note globale du domaine pour le diplôme final résulte de la moyenne arithmétique de l'ensemble des notes des différents modules suivis ; les notes des CTC ne sont pas prises en compte dans le calcul de la note globale du domaine, mais figurent sur l'annexe au diplôme.